

Santé et prévention

## Coronavirus : En cas de symptômes, les tests de dépistage demeurent gratuits pour tous

### Domaine(s) :

- Santé

**La vaccination ne protège pas entièrement contre la transmission. C'est pourquoi il est nécessaire, en cas de suspicion de symptômes, de se faire tester et de s'isoler pour protéger son entourage.**

Une cinquième vague épidémique est en cours. Afin de tracer le virus et contenir sa propagation, nous vous rappelons que les tests de dépistage sont pris en charge, c'est-à-dire gratuits, pour la plupart des personnes.

Pour rappel, les tests de dépistage (RT-PCR et antigénique) sont gratuits dans les cas suivants :

- **personnes présentant un schéma vaccinal complet** (1, 2 ou 3 doses selon la situation, hors dose de rappel) ou un certificat de rétablissement ;
- **personnes mineures** sur présentation d'une carte d'identité.

En dehors des personnes répondant à ces conditions, d'autres situations donnent lieu à une prise en charge des tests de dépistage. Par exemple, **toutes les personnes non vaccinées présentant des symptômes verront leur test pris en charge sur présentation d'une ordonnance médicale valable 48 heures.**

Le détail de ces situations est consultable sur le [site de l'Assurance maladie](#) [1].

#### À noter

Depuis le 29 novembre 2021, la durée de validité d'un test (RT-PCR, antigénique, supervisé par un professionnel) a été réduite de 72 heures à 24 heures.

Les [gestes barrières](#) [2], associés au dépistage et à l'isolement en cas de symptômes, protègent contre le virus.

**Mis à jour le** 01/12/21

**URL source:** <https://www.enim.eu/actualites/coronavirus-en-cas-de-symptomes-tests-de-depistage-demeurent-gratuits-pour-tous>